

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 NOVEMBRE 2017

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du 14 novembre 2017

L'an deux mille dix sept, le 14 novembre, à 20H30, le Conseil communautaire de l'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 8 novembre 2017, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Bénédicte ARIES, Abdelmalek BENSEDDIK, Anne-Marie BESNOUIN, Pascal BOURDOU, Daniel BOUSSON, Marie-Madeleine COLLOT, Elina CORVIN, Sylvie COUCHOT, Françoise COURTIN, Didier DAGUE, Marc DENIS, Moussa DIARRA, Daniel DIGNE, Hawa FOFANA, Anne FROMENTEIL, Maryse GINGUENE, Philippe HOUILLON, Thibault HUMBERT, Elvira JAOUEN, Jean-Paul JEANDON, Cédric LAPERTEAUX, Gilles LE CAM, Dominique LEFEBVRE, Monique LEFEBVRE, Jean-Michel LEVESQUE, Claude MATHON, Marie MAZAUDIER, Monique MERIZIO, Joël MOTYL, Véronique PELISSIER, Emmanuel PEZET, Tatiana PRIEZ, Alain RICHARD, Jean-Marie ROLLET, Gérald RUTALT, Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Christophe SCAVO, Gérard SEIMBILLE, Thierry SIBIEUDE, Hervé TECHER, Frédérick TOURNERET, Jean-Christophe VEYRINE, Jean-Claude WANNER.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Céline KALNIN ayant donné pouvoir à Anne FROMENTEIL, Thierry THOMASSIN ayant donné pouvoir à Jean-Michel LEVESQUE, Eric LOBRY ayant donné pouvoir à Joël MOTYL, Raoul NKANWA NJINKE ayant donné pouvoir à Gérard SEIMBILLE, Alexandra WISNIEWSKI ayant donné pouvoir à Jean-Paul JEANDON, Eric NICOLLET ayant donné pouvoir à Jean-Marie ROLLET, Béatrice MARCUSSY ayant donné pouvoir à Dominique LEFEBVRE, Michel JUMELET ayant donné pouvoir à Sylvie COUCHOT, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Jean-Christophe VEYRINE, Yannick MAURICE ayant donné pouvoir à Moussa DIARRA, Malika YEBDRI ayant donné pouvoir à Hawa FOFANA, Mohamed Lamine TRAORE ayant donné pouvoir à Thierry SIBIEUDE, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Valérie LABSY ayant donné pouvoir à Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR.

ABSENTS :

Béatrice BREDA, Régis LITZELLMANN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Claude MATHON

La séance est ouverte à 20h30

Désignation du secrétaire de séance en la personne de : « Claude MATHON »

Approbation à l'unanimité du Procès-verbal de la séance de Conseil du 10 octobre 2017

1. RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LA SITUATION INTERNE ET TERRITORIALE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Après en avoir débattu, le Conseil :

DONNE ACTE de la présentation du rapport annuel 2017 sur la situation interne et territoriale en matière de Développement durable.

2. RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES SUR LE TERRITOIRE DE LA CACP

Après en avoir débattu, le Conseil :

DONNE ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en application de l'article L2311-1-2 du Code général des collectivités territoriales.

3. BUDGET PRIMITIF 2018 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Après en avoir débattu, le Conseil :

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires dans le cadre de la préparation du budget primitif 2018 du budget principal, lequel débat a porté également sur les budgets annexes, budget assainissement, budget aménagement, budget eau potable, budget ateliers relais, budget restauration collective, budget TEOM et Budget REOM.

4. SCHÉMA DE MUTUALISATION DU TERRITOIRE DE CERGY-PONTOISE : BILAN ANNUEL 2017

Après en avoir débattu, le Conseil :

DONNE ACTE de la communication de l'état d'avancement du schéma de mutualisation pour l'année 2017.

5. ECLAIRAGE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DE CYLUMINE, TITULAIRE DU CONTRAT DE PARTENARIAT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC- ANNÉE 2016

Après en avoir débattu, le Conseil :

1/PREND ACTE de la présentation et de l'examen du rapport annuel du titulaire du Contrat de Partenariat de l'Eclairage Public pour l'exercice 2016,

2/ PREND ACTE de la tenue du débat sur l'exécution du contrat de partenariat.

6. EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT EAUX USÉES - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS - RAPPORTS ANNUELS DES DÉLÉGATAIRES - EXERCICE 2016

Après avoir procédé à l'examen des rapports annuels des délégataires, le Conseil en prend acte.

Après en avoir délibéré à l'unanimité et 1 abstention, le Conseil :

- 1/ **EMET un avis favorable** sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2016, tel qu'annexé à la présente délibération,
- 2/ **DIT** qu'en application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement annexé seront mis à la disposition du public, notamment à l'Hôtel de l'agglomération et dans les mairies des treize communes de l'agglomération.

7. PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2016-2021 (PLH) - PARC PUBLIC - AGRÉMENT D'OPÉRATIONS ET APPUI À LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1. **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur l'attribution d'une subvention de 210 000 € à EFIDIS sur les fonds propres de l'agglomération au titre du Programme Local de l'Habitat 2016-2021 pour l'opération de construction de 25 logements locatifs sociaux située au 2 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny à MAURECOURT, dont 105 000 € au titre de la maîtrise des quittances et 105 000 € au titre de l'accompagnement des opérations complexes,
2. **DIT QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au Chapitre 204 Nature 20422 Opération à créer pour les aides propres au titre du Programme Local de l'Habitat 2016-2021,
3. **PRECISE QUE** les prélèvements visés à l'article L302-7 du code de la construction et de l'habitation pour la commune de MAURECOURT et affectés à la Communauté d'agglomération sur l'opération « 16APD20456 Prélèvement SRU » sont utilisés pour financer la subvention octroyée,
4. **PREND ACTE** de la réservation sur ce programme de 3 logements au profit de la CACP et de la délégation de gestion de ces réservations à la commune de MAURECOURT,
5. **DIT QUE** le versement de la subvention à EFIDIS ne pourra se faire qu'à condition que le bailleur signe avec l'agglomération une convention de partenariat,
6. **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

8. ZAC DEMI-LIEUE A OSNY : BILAN DE LA MISE À DISPOSITION DE L'ÉTUDE D'IMPACT - AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE - DOSSIER DE CRÉATION MODIFICATIF

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ **TIRE** le bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact environnemental et de l'avis de l'Autorité Environnementale suivant :

- Aucune observation, ni aucune lettre, ni note annexée n'ont été produites,

2/ **APPROUVE** la modification du dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC),

3/ DIT que la présente délibération fera l'objet des modalités de publicité définies à l'article R. 311-5 du code de l'urbanisme.

9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DÉLÉGATION DU CONSEIL AU PRÉSIDENT CONCERNANT LA RÉALISATION DES EMPRUNTS

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ DECIDE d'élargir la délégation du Président sur la réalisation des emprunts, aux emprunts pluriannuels des investissements, en conformité avec le Programme Pluriannuel d'Investissement,

2/ DECIDE que la délégation du Conseil au Président est ainsi modifiée :

« La réalisation d'emprunts et d'opérations financières utiles à la gestion des emprunts (réaménagement de la dette, toute autre opération financière utile à la gestion de la dette), pendant toute la durée de son mandat, conformément aux termes de l'article L.5211-10 du C.G.C.T, dans les conditions et limites ci-après définies :

Ces emprunts sont destinés au financement des investissements dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, *ainsi qu'au financement des investissements pluriannuels, en conformité avec le Programme Pluriannuel d'Investissement,*

Le Président reçoit délégation aux fins de contracter – dans les limites fixées ci-après – tout emprunt à court, moyen ou long terme, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

Ces emprunts présenteront une durée maximale de 30 ans

Le contrat d'emprunt pourra notamment comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
- modalités d'amortissement : in fine, progressif, dégressif ou constant, avec possibilité de conclure des différés d'amortissement
- index de référence : Eonia, Euribor, T4M, TAM, TAG, TMO, TME
- la possibilité de recourir à des opérations particulières, comme des emprunts obligataires (stand alone), des programmes EMTN, ou des emprunts en devises ou couverture de taux (SWAP), utilisation d'option (CAP, FLOOR,...),
- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
- la faculté de modifier la périodicité, le profil ou la durée d'amortissement.

Au titre de la délégation, le Président pourra également :

- procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices.
- plus généralement décider de toutes opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

Par ailleurs, le Président pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

La souscription et la renégociation des lignes de trésorerie, ainsi que de recourir à des programmes d'émissions de billets de trésorerie ».

3/ RAPPELLE qu'en application de l'article L5211-10 du CGCT, le Président rend compte, lors de chaque réunion du conseil communautaire, des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil ; que conformément à l'article D2312-3 du CGCT, le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) présente une annexe relative à la structure et à la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de Budget et que le compte administratif présente les emprunts souscrits et leurs conditions, au cours de l'année écoulée,

4 / DECIDE qu'en application de l'article L5211-9 du CGCT, le président pourra déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ces attributions,

5/ DECIDE qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Président, les délégations confiées à ce dernier seront exercées par un Vice-Président dans l'ordre du tableau, en application des articles L5211-2 et L2122-17.

10. CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL (CRR) - CONVENTION PLURI ANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ APPROUVE les termes de la convention pluri annuelle d'objectifs avec le Conseil départemental du Val d'Oise,

2/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention pluri annuelle avec le Conseil départemental du Val d'Oise,

3/ DIT QUE les recettes nécessaires sont prévus aux BP 2017 et 2018 à l'opération 16EFU10032 – Fonction 311 – chapitre 74 – nature 7473.

11. CLUB ENTENTE D'AGGLOMÉRATION CERGY-PONTOISE ATHLÉTISME (EACPA) : AVANCE SUR LA SUBVENTION 2018

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ ATTRIBUE une avance à hauteur de 55 000 € sur la subvention qui sera votée au titre de la saison 2017/2018.

2/ PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2017 opération 16SCL10215.

12. FONCIER- PUISEUX-PONTOISE - CESSIION À MARIANNE ART GALLERY DE L'ANCIENNE DISTILLERIE DE PUISEUX-PONTOISE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ APPROUVE la cession des parcelles AB 191, AB 4 et AB 5, sises 191 rue Nationale à Puisseux-Pontoise, d'une superficie de 7 641 m² à la « Marianne Art Gallery »,

2/ FIXE le prix de cette cession à 51 000 €, frais de notaire non compris,

3/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous actes relatifs à cette affaire.

13. FONCIER - COMMUNE DE NEUVILLE-SUR-OISE - ZAC NEUVILLE II - ACQUISITION PAR LA CACP DE LA PARCELLE CADASTRÉE AK N° 171

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ **APPROUVE** l'acquisition aux Consorts ROBIN de la parcelle cadastrée AK n° 171 d'une superficie de 803 m² située dans la ZAC de Neuville II sur la commune de Neuville-sur-Oise.

2/ **AUTORISE** le Président, ou son représentant à signer les actes afférents et tous actes nécessaires,

3/ **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget Aménagement.

14. QUARTIER GRAND CENTRE : CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC (VOIRIES ET ACCESSOIRES DE VOIRIE)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ **AUTORISE** la société Bouygues à occuper des espaces de voiries et accessoires de voiries pour les besoins du chantier du centre commercial des 3 Fontaines réalisé sous maîtrise d'ouvrage de Hammerson,

2/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention d'Occupation Temporaire du domaine public de la CACP avec les sociétés Hammerson et Bouygues,

3/ **DECIDE** du montant de la redevance de 177 150 euros, pour les 32 mois du chantier.

15. FONCIER - CERGY - DÉSAFFECTATION DE L'ÎLOT ETOILE EST

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ **APPROUVE** le principe de déclassement des volumes et parcelles correspondant à l'ilot Etoile Est, d'une superficie de 2 779 m², en vue de sa cession à Cergy-Pontoise Aménagement (CPA),

2/ **APPROUVE** la désaffectation administrative en vue du déclassement de ces parcelles qui sera prononcé dans une délibération ultérieure,

3/ **DECLARE** que la désaffectation ne prendra effet qu'à compter de la désaffectation matérielle qui sera constatée par huissier à l'initiative du Président,

4/ **AUTORISE** CPA à réaliser les divisions foncières nécessaires à la cession de cet ilot,

5/ **AUTORISE** tout opérateur retenu par l'aménageur à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de son projet de construction.

16. FONCIER - SAINT OUEN L'AUMÔNE - CESSION À LA SOCIÉTÉ NORTIER DES PARCELLES AL 45 ET AL 49 CORRESPONDANT À UN TERRAIN NU ET À L'ALLÉE DES GROS CHEVAUX

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ **D'APPROUVER** la cession des parcelles AL 45 et AL 49 sises avenue des Gros Chevaux à Saint Ouen l'Aumône, d'une superficie totale de 10 080 m², à la société NORTIER,

2/ **DE FIXER** le prix de cette cession à 340 000 €, frais de notaire non compris,

3/ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous actes relatifs à cette affaire.

17. FONCIER - ERAGNY-SUR-OISE - ZAC DU PLATEAU D'ERAGNY - DÉCLASSEMENT DE LA PARCELLE AZ 273 EN VUE DE SA CESSION À CERGY-PONTOISE AMÉNAGEMENT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ **CONSTATE** que les conditions de la désaffectation de la parcelle AZ 273, située dans la ZAC du plateau d'Eragny (lot A), d'une superficie de 2 774 m², sont réunies,

2/ **APPROUVE** le déclassement définitif de la parcelle AZ 273.

18. FONCIER - CERGY : RÉTROCESSION DE L'ALLÉE DU VIF ARGENT ET DE LA PARCELLE CZ 216P À LA CACP

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ **APPROUVE** la rétrocession à la CACP de l'allée du Vif argent et de la parcelle ZC 216p situés sur la Commune de Cergy,

2/ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

19. TABLEAU DES EFFECTIFS - CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS - BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ **DECIDE DE CREER** les postes liés aux grades suivants au tableau des effectifs du budget principal à compter du 15 novembre 2017 :

Dans la filière administrative

- Un emploi de « Directeur de la Culture et de l'Education Artistique »
- Un emploi de « Responsable du Service Systèmes d'Information »
- Un poste de rédacteur

Dans la filière technique

- Un poste de technicien principal de 2^{ème} classe
- Quatre postes d'adjoint technique

Dans la filière culturelle

- Un poste d'assistant de conservation
- Trois emplois à temps complet de « Professeur d'enseignement artistique », correspondant au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique ou au cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique, dans les disciplines suivantes :
- Quatorze emplois à temps non complet de « Professeur d'enseignement artistique », correspondant au cadre d'emplois des professeur territoriaux d'enseignement artistique ou au cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique, dans les disciplines et temps indiqués suivants :

Dans la filière Sport

- Un poste d'éducateur des activités physiques

2/ **DECIDE DE CREER** les postes liés aux grades suivants au tableau des effectifs du budget annexe déchets à compter du 15 novembre 2017 :

Dans la filière administrative

- Un poste de rédacteur

Dans la filière technique

- Un poste de technicien

3/ DECIDE DE SUPPRIMER les postes liés aux grades et les emplois suivants au tableau des effectifs du budget principal à compter du 15 novembre 2017 :

Dans la Filière Administrative

- Trois postes d'adjoint administratif

Dans la Filière Technique

- Un poste d'ingénieur principal
- Un poste d'ingénieur
- Un poste d'agent de maîtrise
- Un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
-

Dans la Filière Culturelle

- Un emploi à temps complet de « Professeur d'enseignement artistique », correspondant au cadre d'emplois des professeur territoriaux d'enseignement artistique ou au cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique, dans la discipline suivante :
- Onze emplois à temps non complet de « Professeur d'enseignement artistique », correspondant au cadre d'emplois des professeur territoriaux d'enseignement artistique ou au cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique, dans les disciplines et temps indiqués suivants :

Dans la filière Sport

- Un poste d'éducateur des activités physiques principal de 2^{ème} classe

Dans la filière Médico-Sociale

- Un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe

4/ DECIDE DE SUPPRIMER les postes liés aux grades suivants au tableau des effectifs du budget annexe déchets à compter du 15 novembre 2017 :

Dans la Filière Administrative

- Un poste d'attaché

Dans la Filière Technique

- Un poste d'ingénieur

5/ AUTORISE le recrutement de trois agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 sur les emplois du budget principal suivants, créés ou déjà existants :

Dans la Filière Administrative

- Un poste d'attaché à temps complet correspondant à l'emploi de « Chef de projets -Référent procédures d'urbanisme »
- Un poste d'attaché à temps complet correspondant à l'emploi de « Auditeur – Contrôleur de gestion »
- Un poste d'ingénieur à temps complet correspondant à l'emploi de « Chargé(e) de mission Filières et Innovation»

6/ PRECISE QUE les postes créés seront pourvus par des fonctionnaires titulaires de ces grades, ou en l'absence de candidats de la Fonction Publique par des agents contractuels justifiant nécessairement des diplômes requis pour se présenter aux concours correspondants au niveau du poste concerné ou d'une expérience professionnelle équivalente. La rémunération est calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade concerné.

7/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

8/ DIT QUE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

20. MUSIQUES ACTUELLES - "SCÈNES DES MUSIQUES ACTUELLES ET AMPLIFIÉES DE CERGY-PONTOISE " - TRANSFERT DES PERSONNELS DU FORUM À LA CACP

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ APPROUVE le transfert à la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise des agents

2/ DÉCIDE de créer les emplois suivants pour le transfert de plein droit des agents fonctionnaires à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Dans la Filière Administrative :

- 1 poste d'animateur Principal de 1^{ère} Classe, pour exercer les fonctions de Directeur du Forum
- 1 poste d'adjoint Administratif, pour exercer les fonctions d'assistante administrative - billetterie
- 1 poste d'attaché, pour exercer les fonctions de directeur adjoint - administrateur du Forum
- 1 poste de rédacteur Principal de 2^{ème} Classe, pour exercer les fonctions de responsable des relations publiques et développement culturel

Dans la Filière Technique

- 1 poste d'adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe, pour exercer les fonctions de régisseur lumières, vidéo et studios
- 1 poste de Technicien Principale de 2^{ème} Classe, pour exercer les fonctions de régisseur général

3/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer toute pièce et accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

4/ DIT QUE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrit au budget principal, chapitre 012.

21. COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE - ATTRIBUTION D'UN MANDAT SPÉCIAL À UNE ÉLUE COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/ APPROUVE le mandat spécial confié à Rose-Marie Saint Germes Akar afin de se rendre au BENIN du 26 au 30 novembre 2017 pour participer au 3^{ème} comité de pilotage du projet Porto-Novo Ville Verte et en Haïti du 3 au 10 décembre 2017 pour participer aux assises de la coopération décentralisées franco-haïtiennes et à la réunion de pilotage bi-annuelle de la coopération de l'agglomération de Cergy-Pontoise avec la Communauté des Municipalités de la Région des Palmes.

2/ DIT que les frais nécessités par l'exécution dudit mandat spécial seront remboursés selon le barème en vigueur et sur présentation des pièces justificatives, y compris le principe de prise en charge des frais de vaccins et de visa.

3/ DIT que les crédits relatifs aux frais de transport aérien ainsi qu'aux frais d'hébergement, de restauration et de transports locaux sont prévus au budget primitif 2017 dans le cadre des lignes budgétaires administration générale, ressources humaines et relations internationales.

22. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

1/DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à cette nomination,

2/DESIGNE Monsieur Jean-Claude PINQUET, conseiller municipal à Osny,

3/RAPPELLE la composition de la CLECT, comme suit :

Commune	Représentant
Boisemont	Monsieur Jean-Claude WANNER
Cergy	Madame Malika YEBDRI
Courdimanche	Madame Elvira JAOUEN
Eragny-sur-Oise	Madame Audrey JESPAS
Jouy-le Moutier	Madame Florence FOURNIER
Maurecourt	Madame Michèle BARATELLA
Menucourt	Madame Nadia LAMARCHE
Neuville-sur-Oise	Monsieur Gérard DALLEMAGNE
Osny	Monsieur Jean-Claude PINQUET
Pontoise	Monsieur Gérard SEIMBILLE
Puiseux-Pontoise	Monsieur Jean-Claude RODHAIN
Saint-Ouen l'Aumône	Monsieur Laurent LINQUETTE
Vauréal	Monsieur Raphaël LANTERI

23. ETUDE DE PRÉFIGURATION DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT PAVILLONNAIRE - EXPÉRIMENTATION D'UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT SUR LE VALMOUTIER À JOUY-LE-MOUTIER : AVENANT À LA CONVENTION CADRE AVEC LA DRIEE ACCORDANT UNE SUBVENTION À LA CACP

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil :

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant de prolongation à la convention cadre entre la DRIEE et la CACP accordant une subvention à la CACP concernant l'expérimentation d'une mission d'accompagnement de la rénovation énergétique de l'habitat pavillonnaire.

INFORMATION SUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA CACP A LA COMMUNE DE VAUREAL

Le Conseil en prend acte.

**INFORMATION SUR LES TRAVAUX DES BUREAU, COMMISSIONS ET LES
ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR LE BUREAU ET LE PRÉSIDENT PAR DELEGATION
DU CONSEIL**

Le Conseil est informé des travaux du Bureau, et des Commissions ainsi que des attributions exercées par le Bureau et le Président par délégation de l'organe délibérant, du 4 octobre 2017 au 8 novembre 2017.

La séance est levée à 22h45.

Fait à Cergy, le 15/11/2017

Le Président
Dominique LEFEBVRE

